



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

**Objet** : Création du tarif de vente du catalogue d'exposition « CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine »

**Date de la convocation** : 24 mai 2024

**Date d'affichage de la convocation** : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée** : 42

**Nombre de membres en exercice** : 42

**Quorum** : 22

**Nombre de membres présents** : 25

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents** : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;  
Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;  
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;  
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la Culture ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

**Considérant** que dans le cadre de l'exposition temporaire «CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine », il est prévu de mettre à la vente un catalogue de 360 pages ;

**Considérant** que le coût de réalisation de cette opération est de 25 400,00 € TTC ;

**Considérant** l'aide accordée par la Collectivité de Corse à hauteur de 50% maximum ;

**Considérant** l'édition de cet ouvrage à 600 exemplaires répartis en 370 exemplaires destinés à la vente et 150 à la disposition du musée de Mariana dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et la Ville de Lucciana et 80 restant à disposition de la ville ;

**Considérant** les exemplaires mis à la vente au tarif de 38,00€, prix de vente au public.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Approuve** la vente du catalogue d'exposition « CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine » au tarif de 38,00€ prix de vente au public.

**Article 2 :**

- **Autorise** la régie du musée à vendre ce catalogue au dit-tarif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

  
Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*